

**Direction Générale des Services**  
Affaire suivie par Olivier MONTAIGNE  
Réf. : OM / VG

## **ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET SIGNATURE à M. Jean-Marc SCHWARTZ, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire**

N° DGS / délég.gén.- 1bis/2020-2026

Le Maire de la Ville de Sarreguemines,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations que le Maire peut accorder à ses Adjointes ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de M. Jean-Marc SCHWARTZ en qualité de 1<sup>er</sup> adjoint au Maire en date du 24 mai 2020,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction et de signature du Maire au bénéfice du 1<sup>er</sup> adjoint au Maire,

### **ARRETE**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de fonction et de signature à M. Jean-Marc SCHWARTZ, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire dans les domaines suivants :

- ✓ Délégation d'ordre général en cas d'empêchement de Monsieur le Maire pour l'ensemble des délégations reçues du Conseil Municipal
- ✓ En charge des Finances, des budgets et de l'exécution budgétaire, de la certification des comptes. Recettes (émission de titres, subventions à recevoir,...), Dépenses (émissions de mandats, bons de commandes, ...), Relations avec le comptable public et les services fiscaux, impôts et taxes, redevances, assurances, salaires, pensions, indemnités, déclaration aux contributions directes, état des cotisations à verser à la sécurité sociale, cautionnements, déclaration de TVA, arrêtés de nomination ou cessation de fonctions d'un régisseur et création modification ou suppression de régie.
- ✓ Relation aux cultes, notamment en liaison avec l'ensemble des instances culturelles dont les ministres du culte et les conseils de fabrique.
- ✓ Procédures d'hospitalisation sous contrainte et signature de tous documents nécessaires à leur mise en œuvre

**M. Jean-Marc SCHWARTZ est également délégué dans les fonctions d'ordonnateur.**


**Article 2 :**

La signature des actes et pièces relatifs aux domaines mentionnés dans l'article 1 du présent arrêté devra respecter le formalisme suivant :

Pour le Maire et par délégation  
L'adjoint délégué à...  
Nom, prénom

**Article 3 :**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera transmis au Préfet de la Moselle, publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise au comptable de la collectivité.

  
Notifié à l'intéressé le 25/5/ko.  
Signature

Fait à Sarreguemines, le 25 Mai 2020

Maire,   


**Direction Générale des Services**  
Affaire suivie par Olivier MONTAIGNE  
Réf. : OM / VG

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET SIGNATURE  
à Mme Carole DIDIOT, 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire**

N° DGS / délég.gén.- 2/2020-2026

Le Maire de la Ville de Sarreguemines,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations que le Maire peut accorder à ses Adjointes ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mme Carole DIDIOT en qualité de 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire en date du 24 mai 2020,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction et de signature du Maire au bénéfice de la 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire,

**ARRETE**

**Article 1er :**

Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de fonction et de signature à Mme Carole DIDIOT 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire dans les domaines suivants :

- ✓ l'enseignement, affaires scolaires et périscolaires, notamment en lien avec les Administrations publiques de l'Education Nationale, le privé et les chefs d'établissements scolaires : préparation et suivi de la carte scolaire, des dérogations scolaires, dotations scolaires, mise en place et gestion de dispositifs particuliers tels que la fourniture de produits alimentaires aux écoles
- ✓ Affaires de personnel, du Bilan Social et de la Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC), Présidence, animation et suivi des instances paritaires (CT et CHSCT), suivi du dialogue social
- ✓ Marchés publics, Présidence de la Commission d'Appel d'Offres et jurys de concours et de la Commission de délégation de service public et de concession en l'absence de Monsieur le Maire, Présidence de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ; signature des marchés publics et des conventions.

**Mme Carole DIDIOT est également déléguée dans les fonctions d'ordonnateur.**

Envoyé en préfecture le 29/05/2020

Reçu en préfecture le 29/05/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 057-215706318-20200525-DG\_2020\_0212-AI

**Article 2 :**

La signature des actes et pièces relatifs aux domaines mentionnés dans l'article 1 du présent arrêté devra respecter le formalisme suivant :

Pour le Maire et par délégation

L'adjoint délégué à...

Nom, prénom

**Article 3 :**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera transmis au Préfet de la Moselle, publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise au comptable de la collectivité.



Notifié à l'intéressé le  
Signature 29/05/2020

Fait à Sarreguemines, le 25 Mai 2020

Le Maire,


**Direction Générale des Services**  
Affaire suivie par Olivier MONTAIGNE  
Réf. : OM / VG

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET SIGNATURE  
à M. Denis PEIFFER, 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire**

N° DGS / délég.gén.- 3/2020-2026

Le Maire de la Ville de Sarreguemines,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations que le Maire peut accorder à ses Adjointes ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de M. Denis PEIFFER en qualité de 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire en date du 24 mai 2020,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction et de signature du Maire au bénéfice du 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire,

**ARRETE**

**Article 1er :**

Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de fonction et de signature à M. Denis PEIFFER, 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire dans les domaines suivants :

- ✓ Vie Associative, hors associations sportives et culturelles, des Evènements, des Interassociations et des Infrastructures associés  
(y compris convention de location des salles aux tiers)
- ✓ Jeunesse avec notamment la constitution et le suivi des actions du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)
- ✓ Instances Participatives Citoyennes et des Outils Numériques dédiés au développement des formes d'expression et de participation démocratique à la vie et à l'essor équilibré des quartiers - Commissions et Conseils Thématiques
- ✓ Politique de la Ville, Prévention et Citoyenneté
- ✓ Relations aux associations patriotiques et aux anciens combattants, mémoire et transmission intergénérationnelles
- ✓ Conseil des Sages, en soutien et/ou en l'absence de Mme Bernadette NICKLAUS, 10<sup>ème</sup> Adjointe

**M. Denis PEIFFER est également délégué dans les fonctions d'ordonnateur.**

Envoyé en préfecture le 29/05/2020

Reçu en préfecture le 29/05/2020

Affiché le

SLO

ID : 057-215706318-20200525-DG\_2020\_0213-AI

**Article 2 :**

La signature des actes et pièces relatifs aux domaines mentionnés dans l'article 1 du présent arrêté devra respecter le formalisme suivant :

Pour le Maire et par délégation

L'adjoint délégué à...

Nom, prénom

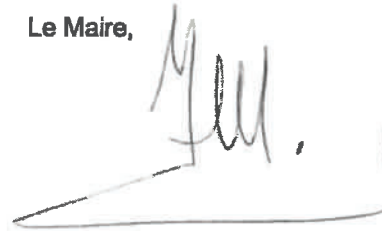
**Article 3 :**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera transmis au Préfet de la Moselle, publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise au comptable de la collectivité.

Fait à Sarreguemines, le 25 Mai 2020

Le Maire,

Notifié à l'intéressé le 26/05/20  
Signature



**Direction Générale des Services**  
Affaire suivie par Olivier MONTAIGNE  
Réf. : OM / VG

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET SIGNATURE  
à Mme Véronique DOH, 4<sup>ème</sup> adjointe au Maire**

N° DGS / délég.gén.- 4/2020-2026

Le Maire de la Ville de Sarreguemines,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations que le Maire peut accorder à ses Adjointes ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de M. Véronique DOH en qualité de 4<sup>ème</sup> adjointe au Maire en date du 24 mai 2020,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction et de signature du Maire au bénéfice de la 4<sup>ème</sup> adjointe au Maire,

**ARRETE**

**Article 1er :**

Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de fonction et de signature à Mme Véronique DOH, 4<sup>ème</sup> adjointe au Maire dans les domaines suivants :

- ✓ Culture (service culturel, musées, conservatoire de musique danse et théâtre, archives),  
*Y compris les contrats de prestations avec les tiers et les artistes, et les locations de locaux aux tiers.*
- ✓ Vie associative culturelle,
- ✓ Suivi des projets et équipements culturels,
- ✓ Développement du patrimoine linguistique et culturel,
- ✓ Relations culturelles européennes et transfrontalières

**Article 2 :**

La signature des actes et pièces relatifs aux domaines mentionnés dans l'article 1 du présent arrêté devra respecter le formalisme suivant :

Pour le Maire et par délégation

L'adjoint délégué à...

Nom, prénom

*DOH Véronique*



**Article 3 :**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera transmis au Préfet de la Moselle, publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise au comptable de la collectivité.

Fait à Sarreguemines, le 25 Mai 2020

Le Maire,

Notifié à l'intéressé le  
Signature



27 5 2020





**Direction Générale des Services**  
Affaire suivie par Olivier MONTAIGNE  
Réf. : OM / VG

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET SIGNATURE  
à M. Sébastien JUNG, 5<sup>ème</sup> adjoint au Maire**

N° DGS / délég.gén.- 5/2020-2026

Le Maire de la Ville de Sarreguemines,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations que le Maire peut accorder à ses Adjointes ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de M. Sébastien JUNG en qualité de 5<sup>ème</sup> adjoint au Maire en date du 24 mai 2020,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction et de signature du Maire au bénéfice du 5<sup>ème</sup> adjoint au Maire,

**ARRETE**

**Article 1er :**

Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de fonction et de signature à M. Sébastien JUNG, 5<sup>ème</sup> adjoint au Maire dans les domaines suivants :

- ✓ Développement du centre-ville : attractivité, dynamisme, animation et événementiel, ouverture aux enjeux commerciaux, immobiliers et numériques du centre-ville en liaison directe et rapprochée avec les forces vives identifiées, notamment l'Union des Commerçants, Commerçants sédentaires et non-sédentaires, agents immobiliers, Administrations locales compétentes en la matière, locataires et propriétaires de logements/immeubles, Office du Tourisme et tous les acteurs potentiels
- ✓ Dispositifs spécifiques au développement du centre-ville (FISAC, Action Cœur de Ville, etc.), Foires, Marchés et Fêtes Foraines
- ✓ Règlementation, Mobilités et stationnement, schémas de déplacements, de transports et de stationnement, éco-mobilité, inter-mobilité, taxis, Police Municipale en centre-ville, police du commerce et occupations du domaine public (permis de stationnement et permissions de voirie), police des débits de boissons
- ✓ Promotion des nouvelles technologies de l'information et de l'administration numérique

Envoyé en préfecture le 29/05/2020

Reçu en préfecture le 29/05/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 057-215706318-20200525-DG\_2020\_0215-AI

**Article 2 :**

La signature des actes et pièces relatifs aux domaines mentionnés dans l'article 1 du présent arrêté devra respecter le formalisme suivant :

Pour le Maire et par délégation  
L'adjoint délégué à...  
Nom, prénom

**Article 3 :**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera transmis au Préfet de la Moselle, publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise au comptable de la collectivité.

Fait à Sarreguemines, le 25 Mai 2020



Maire

Notifié à l'intéressé le  
Signature

26 mai 2020

**Direction Générale des Services**  
Affaire suivie par Olivier MONTAIGNE  
Réf. : OM / VG

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET SIGNATURE  
à Mme Christiane HECKEL, 6<sup>ème</sup> adjointe au Maire**

N° DGS / délég.gén.-6/2020-2026

Le Maire de la Ville de Sarreguemines,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations que le Maire peut accorder à ses Adjointes ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mme Christiane HECKEL en qualité de 6<sup>ème</sup> adjointe au Maire en date du 24 mai 2020,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction et de signature du Maire au bénéfice de la 6<sup>ème</sup> adjointe au Maire,

**ARRETE**

**Article 1er :**

Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de fonction et de signature à Mme Christiane HECKEL, 6<sup>ème</sup> adjointe au Maire dans les domaines suivants :

- ✓ Environnement, Développement durable et Éco-responsable du cadre de vie, Transition écologique
- ✓ Police de l'Environnement, Propreté des espaces publics
- ✓ Fleurissement et Espaces Verts, Serres et Jardins Municipaux
- ✓ Promotion et valorisation des atouts touristiques et de loisirs via le label « Pavillon Bleu d'Europe » attribué au Port de Plaisance, des Labels Villes et Villages Fleuris (« Fleur d'Or » et « Ville 4 fleurs »), des aires de jeux

**Mme Christiane HECKEL est également déléguée dans les fonctions d'ordonnateur.**

**Article 2 :**

La signature des actes et pièces relatifs aux domaines mentionnés dans l'article 1 du présent arrêté devra respecter le formalisme suivant :

Pour le Maire et par délégation  
L'adjoint délégué à...  
Nom, prénom

**Article 3 :**

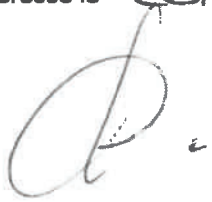
Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera transmis au Préfet de la Moselle, publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise au comptable de la collectivité.

Fait à Sarreguemines, le 25 Mai 2020

Le Maire,


Notifié à l'intéressé le  
Signature

26/05/2020  


**Direction Générale des Services**  
Affaire suivie par Olivier MONTAIGNE  
Réf. : OM / VG

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET SIGNATURE  
à M. Christian DIETSCH, 7<sup>ème</sup> adjoint au Maire**

N° DGS / délég.gén.- 7/2020-2026

Le Maire de la Ville de Sarreguemines,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations que le Maire peut accorder à ses Adjointes ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de M. Christian DIETSCH en qualité de 7<sup>ème</sup> adjoint au Maire en date du 24 mai 2020,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction et de signature du Maire au bénéfice du 7<sup>ème</sup> adjoint au Maire,

**ARRETE**

**Article 1er :**

Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de fonction et de signature à M. Christian DIETSCH, 7<sup>ème</sup> adjoint au Maire dans les domaines suivants :

- ✓ Travaux et Voirie, Maîtrise des énergies et Éco-responsabilité, Ateliers Municipaux, Installations Classées (ICPE), Sécurité Incendie et Commission des Etablissements Recevant du Public (ERP)
- ✓ Sécurité et Tranquillité publiques, Proximité de la Police Municipale, relations à la Police Nationale et des services de sécurité de l'Etat
- ✓ Urbanisme et Logement, Aménagement durable du territoire urbain et périurbain, y compris les actes relatifs aux infractions des règles d'urbanisme et au suivi du contentieux pénal ; et notamment signature de tous actes administratifs ou de tous actes notariés et pièces y afférentes ; signature des autorisations liées au droit des sols et notamment permis d'aménager, permis de construire, permis de démolir, permis de lotir, déclarations préalables, certificats d'urbanisme, demandes de renseignements d'urbanisme, autorisations d'aménager un établissement recevant du public, déclaration d'ouvrage, arrêtés de prime pour ravalement de façade et fonds d'intervention architecturale, certificats de conformité, autorisations d'échafaudage, extraits du cadastre, aménagement du territoire et Plan Local d'Urbanisme, Immeubles Menaçant Ruine, état manifeste d'abandon.
- ✓ Gestion foncière et patrimoniale du domaine communal : acquisitions, cessions et locations

- ✓ Réglementation de la publicité extérieure et gestion de la taxe affectée (TLPE), enseignes, relations contractuelles avec les délégataires (service des Eaux, ERDF, GRDF, etc.)
- ✓ Relations aux Cultes et infrastructures associées
- ✓ Informatique
- ✓ Gestion de la Forêt et Chasse

**Article 2 :**

La signature des actes et pièces relatifs aux domaines mentionnés dans l'article 1 du présent arrêté devra respecter le formalisme suivant :

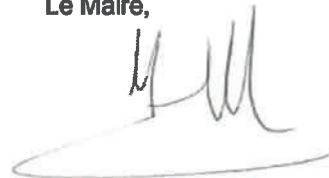
Pour le Maire et par délégation  
L'adjoint délégué à...  
Nom, prénom

**Article 3 :**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera transmis au Préfet de la Moselle, publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise au comptable de la collectivité.

Fait à Sarreguemines, le 25 Mai 2020

Le Maire,



Notifié à l'intéressé le 29/5/20  
Signature



**Direction Générale des Services**  
Affaire suivie par Olivier MONTAIGNE  
Réf. : OM / VG

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET SIGNATURE  
à Mme Christine CARAFA, 8<sup>ème</sup> adjointe au Maire**

N° DGS / délég.gén.-8/2020-2026

Le Maire de la Ville de Sarreguemines,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations que le Maire peut accorder à ses Adjoints ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mme Christine CARAFA en qualité de 8<sup>ème</sup> adjointe au Maire en date du 24 mai 2020,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction et de signature du Maire au bénéfice de la 8<sup>ème</sup> adjointe au Maire,

**ARRETE**

**Article 1er :**

Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de fonction et de signature à Mme Christine CARAFA, 8<sup>ème</sup> adjointe au Maire dans les domaines suivants :

- ✓ Politiques de la famille, de la petite-enfance, de l'action socio-éducative
- ✓ Prévention et Santé, Education préscolaire et affaires extra scolaires
- ✓ Développement et rénovation des aires de jeux, des zones de détente et de loisirs
- ✓ Etat-Civil, Elections, Recensement Démographique et Militaire, Bureau Domiciliaire, légalisations et attestations, Population, attestations d'accueil, Mairies de Quartiers, Cimetières et Police Funéraire, gestion de la Chambre Funéraire,
- ✓ Handicap et Accessibilité en soutien et/ou en l'absence de Mme Bernadette NICKLAUS, 10<sup>ème</sup> Adjointe

Envoyé en préfecture le 29/05/2020

Reçu en préfecture le 29/05/2020

Affiché le

SLO

ID : 057-215706318-20200525-DG\_2020\_0218-AI

**Article 2 :**

La signature des actes et pièces relatifs aux domaines mentionnés dans l'article 1 du présent arrêté devra respecter le formalisme suivant :

Pour le Maire et par délégation  
L'adjoint délégué à...  
Nom, prénom

**Article 3 :**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera transmis au Préfet de la Moselle, publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise au comptable de la collectivité.

Fait à Sarreguemines, le 25 Mai 2020

Le Maire,



Notifié à l'intéressé le 27/05/2020  
Signature





**Direction Générale des Services**  
Affaire suivie par Olivier MONTAIGNE  
Réf. : OM / VG

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET SIGNATURE  
à M. Maxime TRITZ, 9<sup>ème</sup> adjoint au Maire**

N° DGS / délég.gén.- 9/2020-2026

Le Maire de la Ville de Sarreguemines,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations que le Maire peut accorder à ses Adjointes ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de M. Maxime TRITZ en qualité de 9<sup>ème</sup> adjoint au Maire en date du 24 mai 2020,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction et de signature du Maire au bénéfice du 9<sup>ème</sup> adjoint au Maire,

**ARRETE**

**Article 1er :**

Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de fonction et de signature à M. Maxime TRITZ, 9<sup>ème</sup> adjoint au Maire dans les domaines suivants :

- ✓ la Vie Associative Sportive, des Evènements et des Equipements associés : entretien des gymnases et stades municipaux, suivi des grands projets structurants en lien avec l'intercommunalité (développement du Quartier Gentil), fête du sport, « la Sarregueminoise » contre le cancer, 10 km de Sarreguemines, palmarès sportif, « Perches en folie », etc.

**Article 2 :**

La signature des actes et pièces relatifs aux domaines mentionnés dans l'article 1 du présent arrêté devra respecter le formalisme suivant :

Pour le Maire et par délégation  
L'adjoint délégué à...  
Nom, prénom

**Article 3 :**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera transmis au Préfet de la Moselle, publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise au comptable de la collectivité.

Fait à Sarreguemines, le 25 Mai 2020

Le Maire,

Notifié à l'intéressé le  
Signature

le 26/05/20


**Direction Générale des Services**  
Affaire suivie par Olivier MONTAIGNE  
Réf. : OM / VG

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET SIGNATURE  
à Mme Bernadette NICKLAUS, 10<sup>ème</sup> adjointe au Maire**

N° DGS / délég.gén.-10/2020-2026

Le Maire de la Ville de Sarreguemines,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations que le Maire peut accorder à ses Adjointes ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mme Bernadette NICKLAUS en qualité de 10<sup>ème</sup> adjointe au Maire en date du 24 mai 2020,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction et de signature du Maire au bénéfice de la 10<sup>ème</sup> adjointe au Maire,

**ARRETE**

**Article 1er :**

Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de fonction et de signature à Mme Bernadette NICKLAUS, 10<sup>ème</sup> adjointe au Maire dans les domaines suivants :

- ✓ Cohésion et Affaires Sociales, Solidarités Sociales
- ✓ Sécurité, Santé et Epanouissement des Séniors
- ✓ Insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté (chantier d'insertion - CCAS)
- ✓ Handicap et Accessibilité
- ✓ Prévention de la perte d'Autonomie et traitement de la Dépendance (logements et résidences séniors, intergénérationnels, EHPAD, etc.)
- ✓ Coordination et pilotage du Conseil des Sages

Envoyé en préfecture le 29/05/2020

Reçu en préfecture le 29/05/2020

Affiché le

SLO

ID : 057-215706318-20200525-DG\_2020\_0221-AI

## **Article 2 :**

La signature des actes et pièces relatifs aux domaines mentionnés dans l'article 1 du présent arrêté devra respecter le formalisme suivant :

Pour le Maire et par délégation  
L'adjoint délégué à...  
Nom, prénom

## **Article 3 :**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera transmis au Préfet de la Moselle, publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise au comptable de la collectivité.

Fait à Sarreguemines, le 25 Mai 2020

Le Maire,



Notifié à l'intéressé le  
Signature

27/05/20



Direction Générale des Services  
Affaire suivie par Olivier MONTAIGNE  
Réf. : OM / VG

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET SIGNATURE  
à Mme Stéphanie BEDE-VOLKER, Conseillère Municipale**

N° DGS / délég.gén.- 11/2020-2026

Le Maire de la Ville de Sarreguemines,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations que le Maire peut accorder à ses Adjoints ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal de l'installation de Mme Stéphanie BEDE-VOLKER en qualité de conseillère municipale en date du 24 mai 2020,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction et de signature du Maire au bénéfice des adjoints au Maire et de certains conseillers municipaux,

**ARRÊTE**

**Article 1er :**

Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de fonction et de signature à Mme Stéphanie BEDE-VOLKER, conseillère municipale, dans les domaines suivants :

- Handicap et Accessibilité, en soutien et en cas d'absence/d'empêchement de Mmes Bernadette NICKLAUS et Christine CARAFA
- Prévention et Santé, Education, en soutien et en cas d'absence/d'empêchement de Mme Christine CARAFA

**Article 2 :**


La signature des actes et pièces relatifs aux domaines mentionnés dans l'article 1 du présent arrêté devra respecter le formalisme suivant :

Pour le Maire et par délégation  
Le conseiller délégué à...  
Nom, prénom

**Article 3 :**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera transmis au Préfet de la Moselle, publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise au comptable de la collectivité.

Notifié à l'intéressé le  
Signature

*26 mai 2020*  


Fait à Sarreguemines, le 25 Mai 2020  
Le Maire,





Direction Générale des Services  
Affaire suivie par Olivier MO  
NTAIGNE  
Réf. : OM / VG

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET SIGNATURE  
à Mme Nicole BOURESY-DORCKEL, Conseillère Municipale**

N° DGS / délég.gén.- 12/2020-2026

Le Maire de la Ville de Sarreguemines,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations que le Maire peut accorder à ses Adjoints ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal de l'installation de Mme Nicole BOURESY-DORCKEL en qualité de conseillère municipale en date du 24 mai 2020,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction et de signature du Maire au bénéfice des adjoints au Maire et de certains conseillers municipaux,

**ARRETE**

**Article 1er :**

Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de fonction et de signature à Mme Nicole BOURESY-DORCKEL, conseillère municipale, dans les domaines suivants :

- Règlementation, Mobilités et stationnement, en soutien et en cas d'absence/d'empêchement de M. Sébastien JUNG
- Etat-Civil, en soutien et en cas d'absence/d'empêchement de Mme Christine CARAFA

**Article 2 :**

La signature des actes et pièces relatifs aux domaines mentionnés dans l'article 1 du présent arrêté devra respecter le formalisme suivant :

Pour le Maire et par délégation  
Le conseiller délégué à...  
Nom, prénom

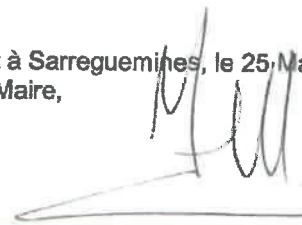
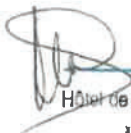
**Article 3 :**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera transmis au Préfet de la Moselle, publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise au comptable de la collectivité.

Fait à Sarreguemines, le 25 Mai 2020  
Le Maire,

Notifié à l'intéressé le  
Signature

27/05/2020







**Direction Générale des Services**  
Affaire suivie par Olivier MONTAIGNE  
Réf. : OM / VG

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET SIGNATURE  
à Mme Evelyne CORDARY, Conseillère Municipale**

N° DGS / délég.gén.- 13/2020-2026

Le Maire de la Ville de Sarreguemines,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations que le Maire peut accorder à ses Adjointes ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal de l'installation de Mme Evelyne CORDARY en qualité de conseillère municipale en date du 24 mai 2020,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction et de signature du Maire au bénéfice des adjoints au Maire et de certains conseillers municipaux,

**ARRETE**

**Article 1er :**

Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de fonction et de signature à Mme Evelyne CORDARY, conseillère municipale, dans les domaines suivants :

- Relations aux Cultes, en soutien et en cas d'absence/d'empêchement de M. Jean-Marc SCHWARTZ
- Vie Associative (incluant associations sportives et culturelles), en soutien et en cas d'absence/d'empêchement de MM. Denis PEIFFER, Maxime TRITZ et de Mme Véronique DOH

**Article 2 :**

La signature des actes et pièces relatifs aux domaines mentionnés dans l'article 1 du présent arrêté devra respecter le formalisme suivant :

Pour le Maire et par délégation  
Le conseiller délégué à...  
Nom, prénom

**Article 3 :**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera transmis au Préfet de la Moselle, publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise au comptable de la collectivité.

Sarreguemines, le 27/05/2020

Fait à Sarreguemines, le 25 Mai 2020  
Le Maire,

Notifié à l'intéressé le  
Signature





Direction Générale des Services  
Affaire suivie par Olivier MONTAIGNE  
Réf. : OM / VG

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET SIGNATURE  
à M. Luc DOLLE, Conseiller Municipal**

N° DGS / délég.gén.- 14/2020-2026

Le Maire de la Ville de Sarreguemines,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations que le Maire peut accorder à ses Adjointes ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal de l'installation de M. Luc DOLLE en qualité de conseiller municipal en date du 24 mai 2020,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction et de signature du Maire au bénéfice des adjoints au Maire et de certains conseillers municipaux,

**ARRETE**

**Article 1er :**

Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de fonction et de signature à M. Jean-Luc DOLLE, conseiller municipal, dans les domaines suivants :

- Vie Associative (incluant associations sportives et culturelles), en soutien et en cas d'absence/d'empêchement de MM. Denis PEIFFER, Maxime TRITZ et de Mme Véronique DOH

- Démocratie participative, en soutien et en cas d'absence/d'empêchement de M. Denis PEIFFER

**Article 2 :**

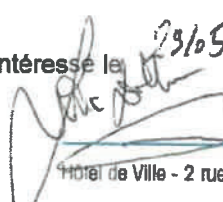
La signature des actes et pièces relatifs aux domaines mentionnés dans l'article 1 du présent arrêté devra respecter le formalisme suivant :

Pour le Maire et par délégation  
Le conseiller délégué à...  
Nom, prénom

**Article 3 :**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera transmis au Préfet de la Moselle, publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise au comptable de la collectivité.

Notifié à l'intéressé le  
Signature

*29/05/2020*  


Fait à Sarreguemines, le 25 Mai 2020  
Le Maire,





**Direction Générale des Services**  
Affaire suivie par Olivier MONTAIGNE  
Réf. : OM / VG

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET SIGNATURE  
à M. Jean-William FISCHER, Conseiller Municipal**

N° DGS / délég.gén.- 15/2020-2026

Le Maire de la Ville de Sarreguemines,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations que le Maire peut accorder à ses Adjointes ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal de l'installation de M. Jean-William FISCHER en qualité de conseiller municipal en date du 24 mai 2020,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction et de signature du Maire au bénéfice des adjoints au Maire et de certains conseillers municipaux,

**ARRETE**

**Article 1er :**

Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de fonction et de signature à M. Jean-William FISCHER, conseiller municipal, dans les domaines suivants :

- Sécurité Incendie et commission de sécurité des Etablissement Recevant du Public (ERP), en soutien et en cas d'absence/d'empêchement de M. Christian DIETSCH

- Installations Classées (ICPE)

- Marchés publics, Présidence de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission d'ouverture des plis relatifs aux délégations de services publics en l'absence de Monsieur le Maire, Présidence de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en soutien et en cas d'absence/d'empêchement de Mme Carole DIDOT

**M. Jean-William FISCHER est également délégué dans les fonctions d'ordonnateur.**

**Article 2 :**

La signature des actes et pièces relatifs aux domaines mentionnés dans l'article 1 du présent arrêté devra respecter le formalisme suivant :

Pour le Maire et par délégation  
Le conseiller délégué à...  
Nom, prénom

**Article 3 :**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera transmis au Préfet de la Moselle, publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise au comptable de la collectivité.

Notifié à l'intéressé le  
Signature

29/05/2020

Fait à Sarreguemines, le 25 Mai 2020  
Le Maire,





Direction Générale des Services  
Affaire suivie par Olivier MONTAIGNE  
Réf. : OM / VG

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET SIGNATURE  
à Mme Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Conseillère Municipale**

N° DGS / délég.gén.- 16/2020-2026

Le Maire de la Ville de Sarreguemines,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations que le Maire peut accorder à ses Adjoints ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal de l'installation de Mme Marie-Thérèse HEYMES-MUHR en qualité de conseillère municipale en date du 24 mai 2020,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction et de signature du Maire au bénéfice des adjoints au Maire et de certains conseillers municipaux,

**ARRETE**

**Article 1er :**

Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de fonction et de signature à Mme Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, conseillère municipale, dans les domaines suivants :

- Jeunesse et Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), en soutien et en cas d'absence/d'empêchement de M. Denis PEIFFER
- Politique de la Ville, en soutien et en cas d'absence/d'empêchement de M. Denis PEIFFER
- Affaires scolaires, en soutien et en cas d'absence/d'empêchement de Mme Carole DIDOT

**Article 2 :**

La signature des actes et pièces relatifs aux domaines mentionnés dans l'article 1 du présent arrêté devra respecter le formalisme suivant :

Pour le Maire et par délégation  
Le conseiller délégué à...  
Nom, prénom

**Article 3 :**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera transmis au Préfet de la Moselle, publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise au comptable de la collectivité.

Notifié à l'intéressé le 28 Mai 2020  
Signature



Fait à Sarreguemines, le 25 Mai 2020  
Le Maire,







**Direction Générale des Services**  
Affaire suivie par Olivier MONTAIGNE  
Réf. : OM / VG

## **ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET SIGNATURE à M. Sayah KHARROUBI, Conseiller Municipal**

N° DGS / délég.gén.- 17/2020-2026

Le Maire de la Ville de Sarreguemines,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations que le Maire peut accorder à ses Adjointes ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal de l'installation de M. Sayah KHARROUBI en qualité de conseiller municipal en date du 24 mai 2020,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction et de signature du Maire au bénéfice des adjoints au Maire et de certains conseillers municipaux,

### **ARRETE**

#### **Article 1er :**

Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de fonction et de signature à M. Sayah KHARROUBI, conseiller municipal, dans les domaines suivants :

- Travaux et voirie
- Ateliers municipaux
- Urbanisme : autorisations d'aménager un ERP, Immeubles Menaçant Ruine en soutien et en cas d'absence/d'empêchement de M. Christian DIETSCH : signature de tous actes administratifs ou de tous actes notariés et pièces y afférentes ; signature des autorisations liées au droit des sols et notamment permis d'aménager, permis de construire, permis de démolir, permis de lotir, déclarations préalables, certificats d'urbanisme, demandes de renseignements d'urbanisme, autorisations d'aménager un établissement recevant du public, arrêtés de prime pour ravalement de façade et fonds d'intervention architecturale, certificats de conformité, autorisations d'échafaudage, extraits du cadastre, aménagement du territoire et Plan Local d'Urbanisme, Immeubles Menaçant Ruine, état manifeste d'abandon.
- Maîtrise des énergies et Éco-responsabilité, en soutien et en cas d'absence/d'empêchement de M. Christian DIETSCH
- Logement, en soutien et en cas d'absence/d'empêchement de M. Christian DIETSCH
- Gestion de la forêt et de la chasse en cas d'absence/d'empêchement de M. Christian DIETSCH
- Réglementation de la publicité extérieure et gestion de la taxe affectée (TLPE) en cas d'absence/d'empêchement de M. Christian DIETSCH
- Politique de la Ville, en soutien et en cas d'absence/d'empêchement de M. Denis PEIFFER

Envoyé en préfecture le 29/05/2020

Reçu en préfecture le 29/05/2020

Affiché le

SLO

ID : 057-215706318-20200525-DG\_2020\_0229-AI

**Article 2 :**

La signature des actes et pièces relatifs aux domaines mentionnés dans l'article 1 du présent arrêté devra respecter le formalisme suivant :

Pour le Maire et par délégation

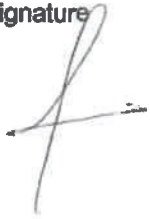
Le conseiller délégué à...

Nom, prénom

**Article 3 :**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera transmis au Préfet de la Moselle, publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise au comptable de la collectivité.

Notifié à l'intéressé le  
Signature



27/05/2020

Fait à Sarreguemines, le 25 Mai 2020

Le Maire,



**Direction Générale des Services**  
Affaire suivie par Olivier MONTAIGNE  
Réf. : OM / VG

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET SIGNATURE  
à Mme Christine MARCHAL, Conseillère Municipale**

N° DGS / délég.gén.- 18/2020-2026

Le Maire de la Ville de Sarreguemines,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations que le Maire peut accorder à ses Adjoints ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal de l'installation de Mme Christine MARCHAL en qualité de conseillère municipale en date du 24 mai 2020,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction et de signature du Maire au bénéfice des adjoints au Maire et de certains conseillers municipaux,

**ARRETE**

**Article 1er :**

Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de fonction et de signature à Mme Christine MARCHAL, conseillère municipale, dans les domaines suivants :

- Culture, en soutien et en cas d'absence/d'empêchement de Mme Véronique DOH
- Conservatoire, Education Musicale et Artistique

**Article 2 :**

La signature des actes et pièces relatifs aux domaines mentionnés dans l'article 1 du présent arrêté devra respecter le formalisme suivant :

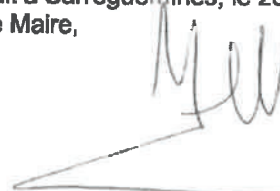
Pour le Maire et par délégation  
Le conseiller délégué à...  
Nom, prénom

**Article 3 :**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera transmis au Préfet de la Moselle, publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise au comptable de la collectivité.

Fait à Sarreguemines, le 25 Mai 2020  
Le Maire,

Notifié à l'intéressé le *25/05/20*  
Signature





Direction Générale des Services  
Affaire suivie par Olivier MONTAIGNE  
Réf. : OM / VG

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET SIGNATURE  
à Mme Corinne THINNES, Conseillère Municipale**

N° DGS / délég.gén.- 19/2020-2026

Le Maire de la Ville de Sarreguemines,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations que le Maire peut accorder à ses Adjoints ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal de l'installation de Mme Corinne THINNES en qualité de conseillère municipale en date du 24 mai 2020,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction et de signature du Maire au bénéfice des adjoints au Maire et de certains conseillers municipaux,

**ARRETE**

**Article 1er :**

Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de fonction et de signature à Mme Corinne THINNES, conseillère municipale, dans les domaines suivants :

- Cohésion et Affaires Sociales, Solidarités Sociales, Insertion sociale et professionnelle (CCAS), Conseil des Sages, en soutien et en cas d'absence/d'empêchement de Mme Bernadette NICKLAUS

- Vie Associative (incluant associations sportives et culturelles), en soutien et en cas d'absence/d'empêchement de MM. Denis PEIFFER, Maxime TRITZ et de Mme Véronique DOH

**Article 2 :**

La signature des actes et pièces relatifs aux domaines mentionnés dans l'article 1 du présent arrêté devra respecter le formalisme suivant :

Pour le Maire et par délégation  
Le conseiller délégué à...  
Nom, prénom

**Article 3 :**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera transmis au Préfet de la Moselle, publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise au comptable de la collectivité.

Notifié à l'intéressé le  
Signature

27.05 2020

Fait à Sarreguemines, le 25 Mai 2020  
Le Maire,





Direction Générale des Services  
Affaire suivie par Olivier MONTAIGNE  
Réf. : OM / VG

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET SIGNATURE  
à M. Jean-Jacques WEBER, Conseiller Municipal**

N° DGS / délég.gén.- 20/2020-2026

Le Maire de la Ville de Sarreguemines,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations que le Maire peut accorder à ses Adjointes ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal de l'installation de M. Jean-Jacques WEBER en qualité de conseiller municipal en date du 24 mai 2020,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction et de signature du Maire au bénéfice des adjoints au Maire et de certains conseillers municipaux,

**ARRETE**

**Article 1er :**

Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de fonction et de signature à M. Jean-Jacques WEBER, conseiller municipal, dans les domaines suivants :

- Association sportives, en soutien et en cas d'absence/d'empêchement de M. Maxime TRITZ
- Développement et attractivité du centre-ville, en soutien et en cas d'absence/d'empêchement de M. Sébastien JUNG

**M. Jean-Jacques WEBER est également délégué dans les fonctions d'ordonnateur.**

**Article 2 :**

La signature des actes et pièces relatifs aux domaines mentionnés dans l'article 1 du présent arrêté devra respecter le formalisme suivant :

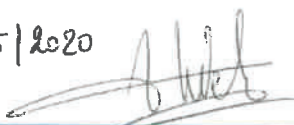
Pour le Maire et par délégation  
Le conseiller délégué à...  
Nom, prénom

**Article 3 :**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera transmis au Préfet de la Moselle, publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise au comptable de la collectivité.

Notifié à l'intéressé le  
Signature

27/5/2020



Fait à Sarreguemines, le 25 Mai 2020  
Le Maire,

